

FORMATION CHÂPITRE 1.3 DE L'ADR– Intervenants dans le transport de marchandises dangereuses – Formation hors conducteurs TMD

Durée : 7h

Modalité pédagogique : **Présentiel ou distanciel**

Public : **Toute personne devant expédier, emballer, charger, décharger ou transvaser des matières dangereuses**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

Nous consulter / 05 63 40 50 60

Objectif

Connaître la réglementation pour identifier les produits

Connaître les vérifications nécessaires avant chaque opération

Compétences visées

Effectuer les chargements et déchargements en toute sécurité

Connaître les documents obligatoires

Connaître les tâches de chacun dans le processus du transport

Contenu de la formation

Le contexte réglementaire :

- ✓ Obligations réglementaires (transporteur, expéditeur, emballer, chargeur, remplisseur, destinataire)
- ✓ Procédures de chargement et déchargement
- ✓ Responsabilités contractuelles
- ✓ Protocole de sécurité

Les produits et la sécurité :

- ✓ Classification des produits
- ✓ Risques, dangers
- ✓ Construction des emballages
- ✓ Marquage et étiquetage
- ✓ Équipement des véhicules
- ✓ Signalisation des véhicules
- ✓ Exemptions (totales/partielles)
- ✓ Consigne de sécurité



- ✓ Documents obligatoires
- ✓ Stationnement
- ✓ Risque TMD
- ✓ Moyens de 1^{ère} urgence
- ✓ Conseiller sécurité transport de matières dangereuses

La sûreté :

- ✓ Marchandises à haut risque
- ✓ Responsabilités
- ✓ Plan de sûreté

Pédagogie

Méthode

- ✓ Exposé théorique
- ✓ Exercices en sous-groupes
- ✓ Participation active des stagiaires sur des exemples pris sur site

Préparation de la formation

Transmettre si possible le dernier rapport annuel

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue de la formation, chaque stagiaire réalisera un test d'évaluation de ses connaissances théoriques. Une attestation de fin de formation collective leur sera adressée et le registre de sécurité sera renseigné par notre formateur.

Notre formateur vous transmettra par écrit des recommandations et propositions d'amélioration : consignes, modes opératoires, signalisation, bonnes pratiques, EPI...

Le + FORMAFRANCE

À l'issue de la formation, notre intervenant vous transmettra par écrit, des recommandations et propositions d'amélioration : consignes, modes opératoires, signalisation, bonnes pratiques...
Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.



Informations pratiques

Encadrement : Conseiller sécurité transport marchandises dangereuses (Diplômé CSTMD), Ingénieur Conseil en risques chimiques, système de management santé sécurité au travail

Recyclage : La réglementation ADR 1.3 doit être renouvelée dès qu'une évolution de la réglementation concerne les produits ou activités de votre entreprise